

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de WAREMME.**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Waremme ;

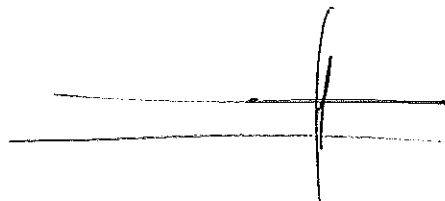
Vu la délibération du 08 décembre 2014 du conseil communal de Waremme actant une modification au sein du quart communal de ladite Commission ;

Considérant que Madame Aurélie VAN KEERBERGHEN, membre suppléant représentant la majorité au sein de la CCATM a été désignée échevin de l'Aménagement du territoire et ne peut donc plus siéger au sein de la Commission ;

Considérant dès lors que le conseil communal a désigné Monsieur Christian TROLLIN pour continuer le mandat de Madame KEERBERGHEN;

Considérant que ce membre n'exerce pas de profession incompatible avec le mandat de membre de la CCATM et qu'il n'est pas membre du collège communal ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans ses attributions ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with some additional strokes extending from the vertical line.

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Waremme est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 08 décembre 2014.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre suppléant de Madame Aurélie VAN KEERBERGHEN. Son mandat est attribué à Monsieur Christian TROLLIN.

La commission est dès lors composée comme suit :

**Article 2** - La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de présidente de la C.C.A.T.M. :** Cécile JAYMAERT

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
Marielle LEJEUNE	Christian TROLLIN	Sandrine KELKENEERS
Denis CORNET	René BRAIBANT	Vincent PERIN
Marie-Noëlle MOTTARD	Paulette EVRARD	Lionel HENRION

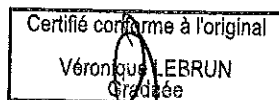
**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

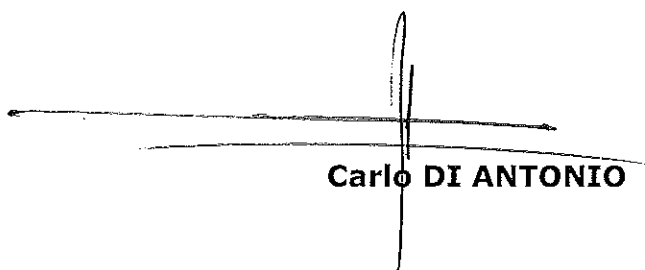
<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
Auguste ROBERT	Sylvie DUCHESNE	Francine SCHROYEN
Pascal WOTERS	Mickaël GODFROID	/
Luc LARMUSEAU	Stéphanie MASSON	Béatrice KOKOU
Michel LACROIX	Guillaume BRUYNINX	Claudine SCHULSMANS
Alexandre PIRSON	Marcel VANHOVE	Michel STASSART
Paul MARECHAL	Michel VILLEE	David PIROTTE
Catherine CLAES	Alexis LAMBERT	Laurence NIHANT
Antoine LEJEUNE	Paul SMOLDERS	André HOUGARDY
François-Xavier FRESON	Jacques VRANKEN	Jean-Paul PIRLET

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

**10 MARS 2015**



  
**Carlo DI ANTONIO**